

Canadiens, allait droit au cœur de leur canadianisme, de leur attachement à leur drapeau, qui a maintenant disparu. Selon eux, leurs représentants se trouvaient au Parlement pour exprimer leurs vues et les défendre aussi énergiquement que possible. Ceux qui voulaient un nouveau drapeau partageaient ce sentiment, j'en suis persuadé. Après une longue lutte, la question a été réglée et le nouveau drapeau a été déployé. Personne ne peut dire que la question n'ait pas été régulièrement et pleinement débattue ni que la lutte n'ait pas été menée jusqu'au bout.

Parmi les prétendus abus dont on a parlé, l'un s'est produit pendant l'ère des quatre chevaliers de l'«éclipse»—MM. Pearson, Pickersgill, Chevrier et Martin. On ressentait une certaine lassitude et une certaine tristesse en entendant leur argumentation. J'ai été la cible de beaucoup de leurs attaques, et au cours d'une certaine campagne électorale, ils ont bien fait valoir leurs thèses. Les députés ministériels disent que les longs débats qui furent engagés par ceux-là servaient le libéralisme, mais on ne permettra pas la même chose lorsque les membres d'autres partis veulent défendre une de leurs causes.

A cette époque, le seul abus auquel je puisse songer, sans parler de l'énorme gaspillage du temps du Parlement, avait été la discussion délibérément prolongée par M. Pickersgill d'une motion tendant à nommer plusieurs juges à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse qui aurait permis à cette cour de se moderniser en établissant une division d'appels et une division des procès. Son adoption avait été retardée de quelques mois de propos délibéré par M. Pickersgill. Il avait agi de la sorte non pas afin de servir une grande ou une noble cause; des raisons purement politiques le poussaient à le faire. Il n'aimait pas penser à la nomination d'un conservateur à la magistrature de la Nouvelle-Écosse. Je me demande comment il s'entend maintenant avec le ministre de la Justice (M. Turner), vu que celui-ci a redressé la position injuste qu'il avait prise.

Je voudrais revenir à un abus commis par le gouvernement libéral d'alors, abus qui serait commis maintes et maintes fois si l'article 75c était adopté. Je fais allusion au débat sur le pipe-line. Ce débat a reflété la quintessence des idées de certains sur la façon de conduire le Parlement, de le transformer en une superbe machine à saucisse. Lorsque la clôture fut imposée, on disposa l'un après l'autre des articles de la mesure débattue. La seule mesure qui pourrait m'inquiéter particulièrement en ce qui a trait à la règle 75c est la modification de la loi sur les Indiens.

Je ne tolérerai pas qu'un gouvernement quelconque, aussi longtemps que je pourrai parler ici, ait les pouvoirs que l'article 75c lui conférerait. Si les Indiens prenaient le sentier de la guerre, accompagnés par les Canadiens bien pensants, il faudrait que le Parlement agisse. Je n'ose envisager ce qui arriverait si, au moyen de l'article 75c, on se débarrassait des modifications de la loi sur les Indiens en 11 jours environ. Après tout, nos Indiens ont le droit de s'attendre à ce que l'homme blanc respecte sa parole, et le temps alloué en vertu de l'article 75c ne serait pas suffisant pour alerter l'opinion publique. Voilà le problème fondamental à l'étude.

• (9.50 p.m.)

Nous n'avons pas confiance au premier ministre; soyons francs, monsieur l'Orateur. Nous n'avons pas de raison d'avoir confiance en lui. Nous avons confiance dans certains membres du cabinet, mais nous n'avons pas confiance au premier ministre. Nous devons nous opposer à l'article 75c si nous nous respectons le moins et si nous voulons que le Parlement reste une institution viable pour les députés qui viendront après nous.

Je tiens à dissiper la mauvaise impression qu'on aurait pu créer à sujet du leader du gouvernement à la Chambre. La semaine dernière, il s'est fait donner sur les doigts par plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre à propos des instruments statutaires, comme en fait foi la page 11035 du *hansard*. Il y a eu manque de consultation. Nous avions convenu de permettre que la mesure soit adoptée, et s'il y a eu manque de consultation, c'est de ma faute. Je n'ai pas consulté tous ceux que j'aurais dû consulter. Je tiens à faire consigner mes excuses, car aujourd'hui, alors que nous sommes tous tendus et enclins à nous quereller, il sied de défendre le leader du gouvernement à la Chambre. Donc, monsieur l'Orateur, je tiens à rectifier cette erreur.

En ayant fini avec les libéraux du XIX^e siècle, qu'il me soit permis d'en venir aux libéraux du XX^e siècle. Reportons-nous aux paroles de sir Wilfrid Laurier, sûrement un des plus grands libéraux que notre pays ait connus.

L'hon. M. Turner: Ce sont de bonnes lectures, Bob.

M. Bell: Le XX^e siècle a pris un mauvais pli.

M. McCleave: Je vais vous lire un extrait du livre intitulé: *Political Pamphlets, 1912-1915*. La couverture porte la mention «Libéral». Les vis-à-vis conviendront certes que je fais des lectures utiles.